

(N^o 10.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1852.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant l'acqui- sition faite, au nom de l'État, d'un hôtel situé Place des Palais, N^o 5, à Bruxelles.

(Voir les N^{os} 29 et 41 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. ZOUDE, Président ; BARON DELLAFAILLE, Chevalier BETHUNE,
LAOUREUX, GRENIER, CASSIERS, D'HOOP, GILLÈS, POLLET.

MESSIEURS,

Votre Commission des finances n'a pas eu besoin de se livrer à un examen bien sérieux du Projet de Loi qui vous est présenté par le Gouvernement, ratifiant l'acquisition de l'hôtel d'Assche, fait au nom de l'État, le 28 septembre 1852, pour avoir la conviction que cet acte devait recevoir votre approbation.

En effet, Messieurs, cette acquisition était désirable par la convenance qu'il y avait de voir cette propriété réunie au domaine de l'État ; de plus cet achat est fait à un prix modéré ou même avantageux.

Votre Commission, Messieurs, a donc l'honneur de vous proposer à l'unanimité l'adoption de cette loi.

Le Président,
CH. P. ZOUDE.

Le Rapporteur,
PHILIPPE GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL.